

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

42173  
Library Copy

DOCUMENTS DE SÉANCE

1960 - 1961

---

23 NOVEMBRE 1960

ÉDITION EN LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT 99

---

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

présenté au nom de la

Commission des affaires politiques  
et des questions institutionnelles

sur

les problèmes de l'information  
dans les Communautés Européennes

par

H. SCHUIJT

Rapporteur

APE 4751

APE 1960-1961: 99

La Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles s'est réunie le 23 novembre 1960 sous la présidence de M. Emilio BATTISTA pour examiner une proposition de résolution faisant suite au rapport de M. SCHUIJT sur les problèmes de l'information.

La Commission a chargé M. SCHUIJT de présenter un rapport complémentaire à l'Assemblée.

Ce rapport complémentaire a été adopté à l'unanimité le 23 novembre 1960.

Etaient présents :

M. BATTISTA, Président,  
M. van der GOES van NATERS, Vice-Président,  
M. SCHUIJT, Rapporteur,  
M. BEGUE, suppléant M. PLEVEN

M. CARBONI,  
M. DEMOUSSE,  
M. HAHN,  
M. JANSSENS,  
M. KOPF,  
M. ENGLANDRE,  
M. PEYREFITTE suppléant M. FILLIOL,  
M. PICCIONI,  
M. SALTERO,  
M. VALS,  
M. ZOETA.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Affaires politiques et des Questions institutionnelles a l'honneur de vous soumettre une proposition de résolution faisant suite au rapport (document 89) que j'ai eu l'honneur de présenter à votre Assemblée. Cette proposition de résolution a été approuvée à l'unanimité par votre Commission qui en recommande dès lors l'adoption par l'Assemblée Parlementaire Européenne.

## Proposition de résolution

sur

les problèmes de l'information  
dans les Communautés Européennes.

---

L'Assemblée Parlementaire Européenne,

- 1) - réaffirme l'importance capitale d'une politique efficace d'information de la Communauté européenne en vue de favoriser la formation d'une opinion publique européenne consciente des grandes valeurs culturelles et matérielles de l'unification de l'Europe,
- 2) - regrette que les Exécutifs n'aient pu se mettre d'accord que tardivement sur une organisation efficace du Service commun de Presse et d'Information,
- 3) - se félicite de la création récente d'un Conseil d'Administration de ce service commun qui, doté de pouvoirs et de moyens d'action appropriés, permettra de concevoir et de mettre en oeuvre un programme d'information cohérent,  
  
- charge sa Commission des affaires politiques de suivre de près la mise en oeuvre de ce programme et de présenter, si nécessaire, un rapport complémentaire à ce sujet à l'Assemblée
- 4) - estime que l'existence des Groupes de Porte-parole auprès de chacun des Exécutifs ne doit pas avoir pour conséquence un éparpillement des responsabilités, des crédits et des efforts de l'information, et que les effectifs des Groupes de Porte-parole ne doivent en aucune façon être augmentés, mais plutôt réduits en faveur du service commun.

5) - rappelle qu'en application du principe de l'autonomie parlementaire, l'information sur sa propre activité comme aussi celle concernant l'activité de ses diverses instances et de ses membres, relève de la compétence de la Direction spécialisée de son Secrétariat.

- demande à son Bureau de mettre à la disposition des services responsables du Secrétariat tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

#### Information à l'intérieur de la Communauté

6) - rappelle que, conformément à sa résolution des 17 mai 1960 et 30 juin 1960, l'opinion publique doit être préparée aux élections européennes au suffrage universel direct,

7) - estime que le but des activités du Service commun doit être la vulgarisation des objectifs de la Communauté européenne sur la base d'une analyse scientifique de l'état d'esprit des citoyens de nos pays à l'égard de l'unification européenne et qu'un effort spécial d'information doit être assuré dans les secteurs suivants :

- a) information visuelle (télévision, actualités cinématographiques, courts métrages, etc ...),
- b) journées et stages d'information au siège des Institutions,
- c) information des dirigeants syndicaux, des milieux ouvriers, des milieux agricoles, des milieux de l'enseignement,
- d) information de la jeunesse.

#### Information vers les pays d'outre-mer associés

8) - constate que l'information vers les pays d'outre-mer sur la Communauté européenne et l'information vers les six pays sur nos partenaires d'outre-mer, souffrent d'un manque d'effectif du personnel dans le Service commun,

- 9) - estime que des dispositions administratives et budgétaires doivent être prises sans délai pour mettre fin à cette situation défavorable,

Information dans les pays tiers

- 10) - est d'avis que, pour susciter une meilleure compréhension dans les pays tiers à l'égard de l'unification de l'Europe, un effort spécial d'information est nécessaire, notamment dans les pays européens qui ne sont pas membres de la Communauté et dans les pays de l'Amérique latine.
-

